



## Logement insalubre a exploitation administrative.

Par **HAS8866**, le **30/01/2012** à **20:54**

Bonjour,

j'habite depuis décembre 2009 dans une maison divisée en 4 appartements, moi et 3 familles qui ont été relogées par le CCAS. Mon appartement est un T2 humide, moisissure, absence de chauffage etc...., alors j'ai déclenché une procédure d'insalubrité, 2 mois après je viens de recevoir un arrêté préfectoral, en plus je viens de savoir de la part de M. le responsable d'urbanisme de la mairie, là où j'habite, n'a pas d'autorisation d'habitation, c'est que pour des bureaux (exploitation administrative) alors après plus de 2 ans que je me suis fait arnaquer en vivant dans des bureaux moi, ma femme, et mes deux enfants de 8 et 1 an, et payant 650 euros, en plus on a pris des maladies respiratoires.

alors ma question quel droit j'ai face à ce Mr ?, est-ce que je peux porter plainte, et le planter devant la justice. est-ce que je peux demander un remboursement de tout ce que j'ai payé durant 2 ans, (ah lui, le propriétaire il dit qu'il ne savait pas que sa maison ne peut pas être louée pour habiter dedans) Merci d'avance.